



## Sécurisation des archives numériques en Côte d'Ivoire par l'Intelligence Artificielle : un levier pour la gouvernance documentaire

N'GUESSAN Kouakou Kan Jean-Michel

Université Alassane Ouattara

Bouaké-Côte d'Ivoire

[jean\\_michel\\_nguessan@outlook.fr](mailto:jean_michel_nguessan@outlook.fr)

### Résumé

*La dématérialisation des archives en Côte d'Ivoire, amorcée avec la Loi n° 2013-450 relative aux archives, s'inscrit dans une dynamique de modernisation administrative et de gouvernance de l'information. Toutefois, cette transition expose les documents numériques à des risques accrus : cyberattaques, accès non autorisés, corruption de fichiers et obsolescence technologique. Cette étude explore de manière critique le potentiel de l'intelligence artificielle (IA) dans la sécurisation des archives numériques ivoiriennes, en mobilisant les cadres théoriques de la gouvernance informationnelle, de la résilience numérique et de la protection adaptative des données. Basée sur une analyse thématique de sources législatives, institutionnelles et scientifiques, l'enquête met en évidence les bénéfices de l'IA, tels que la détection proactive des menaces, l'automatisation de la classification et l'anticipation des obsolescences techniques, tout en soulignant les défis liés aux infrastructures, aux compétences et au cadre réglementaire. L'article conclut sur des recommandations stratégiques visant la mise en place d'un système national intégré d'archivage électronique, le renforcement des capacités professionnelles et l'adoption d'un cadre juridique spécifique, condition essentielle pour assurer la protection, l'intégrité et la pérennité du patrimoine documentaire ivoirien.*

**Mots-clés** : Intelligence artificielle-Archives numériques-Gouvernance documentaire-Cybersécurité-Protection des données.

## **Securing digital archives in Côte d'Ivoire with Artificial Intelligence: a lever for document governance**

### **Abstract**

*The digitization of archives in Côte d'Ivoire, initiated with Law No. 2013-450 on archives, is part of a broader process of administrative modernization and information governance. However, this transition exposes digital records to increased risks such as cyberattacks, unauthorized access, file corruption, and technological obsolescence. This study critically examines the potential of artificial intelligence (AI) in securing Ivorian digital archives, drawing on the theoretical frameworks of information governance, digital resilience, and adaptive data protection. Based on a thematic analysis of legislative, institutional, and scientific sources, the research highlights the benefits of AI, including proactive threat detection, automated classification, and anticipation of technological obsolescence, while also emphasizing challenges related to infrastructure, skills, and the regulatory framework. The article concludes with strategic recommendations for establishing a national integrated electronic archiving system, strengthening professional capacities, and adopting a specific legal framework – an essential condition to ensure the protection, integrity, and long-term preservation of Côte d'Ivoire's documentary heritage.*

**Keywords** : Artificial Intelligence–Digital Archives – Information Governance – Cybersecurity – Data Protection.



## Introduction

La transformation numérique des administrations publiques et privées est aujourd'hui un axe stratégique majeur de modernisation en Afrique de l'Ouest, et la Côte d'Ivoire s'inscrit pleinement dans cette dynamique. Depuis l'adoption de la Loi n° 2013-450 du 19 juin 2013 relative aux archives, le pays s'est engagé dans un processus progressif de dématérialisation des documents administratifs, patrimoniaux et judiciaires. Cette orientation répond à un double impératif : d'une part, améliorer l'efficacité et la transparence des services publics ; d'autre part, préserver un patrimoine documentaire menacé par la dégradation physique, les catastrophes naturelles et les pertes accidentelles (International Council on Archives, 2016). Cependant, cette transition vers le numérique s'accompagne de nouvelles vulnérabilités. Les archives électroniques, bien que plus accessibles et plus facilement reproductibles, sont exposées à des risques tels que les cyberattaques, l'accès non autorisé, la corruption de fichiers et l'obsolescence rapide des formats et supports (Duranti & Rogers, 2012 ; Lavoie, 2014). En Côte d'Ivoire, les rapports de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC (ARTCI) indiquent que plus d'un tiers des incidents de cybersécurité signalés en 2021 concernaient des institutions publiques ou parapubliques (ARTCI, 2022), ce qui souligne la nécessité urgente de renforcer la sécurité des systèmes d'information, y compris des archives. Dans ce contexte, l'intelligence artificielle (IA) émerge comme un levier stratégique pour renforcer la sécurité, l'intégrité et la traçabilité des archives numériques. Ses capacités en traitement massif de données,

détection prédictive des anomalies et automatisation des processus offrent la possibilité non seulement d'anticiper les menaces, mais aussi de réduire les erreurs humaines et d'optimiser la gestion documentaire (Stallings, 2020). Des applications telles que la classification automatique, la restriction dynamique des accès aux données sensibles ou encore le déclenchement en temps réel de contre-mesures lors d'une intrusion sont déjà éprouvées dans plusieurs pays. Cependant, l'adoption de l'IA dans la gestion des archives ivoiriennes se heurte à plusieurs obstacles : une infrastructure numérique inégalement répartie sur le territoire, limitant les capacités techniques de certaines collectivités ; un manque de compétences spécialisées dans l'archivistique numérique et la cybersécurité ; et l'absence d'un cadre réglementaire spécifique dédié à l'archivage électronique sécurisé. Ces contraintes, relevées dans plusieurs rapports nationaux et internationaux (Banque mondiale, 2021 ; UNESCO, 2020), montrent que la sécurisation des archives par l'IA exige des approches globales, combinant innovation technologique, renforcement des capacités humaines et adaptation du cadre juridique. Ainsi, la question centrale qui guide cette étude est : comment l'intelligence artificielle peut-elle devenir un véritable levier de gouvernance documentaire pour sécuriser les archives numériques en Côte d'Ivoire ? Pour y répondre, l'analyse s'appuie sur un cadre conceptuel solide et des fondements théoriques éprouvés (gouvernance informationnelle, résilience numérique, protection adaptative des données), afin d'évaluer de manière critique le potentiel, les contraintes et les perspectives d'usage de l'IA dans la protection du patrimoine documentaire ivoirien.



## 1. Approche conceptuelle

L'analyse du potentiel de l'intelligence artificielle dans la sécurisation des archives numériques nécessite, en premier lieu, de clarifier les concepts centraux sur lesquels repose la réflexion. En effet, la compréhension des notions d'archives numériques, d'intelligence artificielle et de gouvernance documentaire permet non seulement de délimiter le champ de l'étude, mais aussi de situer les enjeux spécifiques au contexte ivoirien. Cette étape est essentielle car la numérisation des documents et l'usage de l'IA ne relèvent pas uniquement de dimensions techniques : ils mobilisent également des considérations organisationnelles, juridiques et stratégiques. Ainsi, l'approche conceptuelle adoptée ici s'articule autour de trois axes complémentaires. Le premier vise à définir et catégoriser les archives numériques afin d'identifier leurs spécificités et les risques auxquels elles sont exposées. Le deuxième s'attache à préciser ce que recouvre l'intelligence artificielle et à recenser ses applications pertinentes pour le traitement, la conservation et la sécurisation des documents électroniques. Enfin, le troisième porte sur la gouvernance documentaire, envisagée comme un cadre structurant permettant d'intégrer l'IA dans une stratégie globale de gestion sécurisée et durable des archives.

### 1.1. Définition et typologie des archives numériques

Les archives numériques désignent l'ensemble des documents produits ou reçus sous forme électronique et conservés pour leur valeur administrative, juridique, historique ou patrimoniale, qu'il s'agisse de contenus nativement numériques ou de documents issus de la

numérisation de supports physiques. Cette définition inclut, d'une part, les documents créés directement dans un environnement informatique, tels que les bases de données institutionnelles, les courriels officiels, les actes administratifs générés par des applications métiers, ou encore les enregistrements audiovisuels produits par des dispositifs numériques. D'autre part, elle couvre les documents originellement analogiques registres papier, cartes, photographies, plans ou archives audiovisuelles convertis en formats numériques par des procédés de capture, de numérisation haute résolution et, le cas échéant, d'OCR (reconnaissance optique de caractères) afin d'en permettre la conservation à long terme et l'exploitation facilitée. Dans le contexte ivoirien, cette distinction prend un relief particulier au regard des efforts déjà entrepris par certains secteurs, notamment la dématérialisation partielle des registres d'état civil, la numérisation d'archives judiciaires ou la conversion en ligne de documents administratifs pour les démarches e-gouvernementales. Toutefois, ces initiatives, souvent menées de façon isolée par les ministères, collectivités territoriales ou institutions patrimoniales, restent dépourvues d'une coordination centrale. L'absence d'un système national unifié d'archivage électronique, fondé sur une architecture interopérable et des normes opérationnelles harmonisées, fragilise l'ensemble du dispositif. Cette fragmentation engendre des vulnérabilités multiples : risques accrus de perte irrémédiable en cas de panne ou de sinistre, corruption des fichiers par des erreurs humaines ou des incidents techniques, altération volontaire ou non autorisée de contenus à forte valeur probatoire. Elle s'accompagne également d'un déficit de clarté terminologique et procédurale dans la définition, la



**Soumission : 01/03/2025    Acceptation : 04/06/2025    Publication : 15/08/2025**

classification et la gestion des archives numériques, ce qui complique leur intégration dans des systèmes pérennes de gouvernance documentaire. Dans un tel contexte, il devient impératif d'adopter des standards et référentiels alignés sur les bonnes pratiques internationales, telles que celles formulées par le Conseil International des Archives (ICA, 2016) ou les recommandations méthodologiques de Yeo (2013) sur la contextualisation et la description des documents électroniques, afin d'assurer leur authenticité, leur intégrité et leur accessibilité à long terme.

## **1.2. L'intelligence artificielle : principes et applications pertinentes aux archives**

L'intelligence artificielle (IA) désigne un ensemble de méthodes, d'algorithmes et de technologies visant à conférer à des systèmes informatiques la capacité d'exécuter des tâches qui, traditionnellement, requièrent l'intelligence humaine, telles que l'apprentissage à partir de données, la reconnaissance de motifs complexes, le raisonnement ou la prise de décision autonome. Ses fondements combinent plusieurs approches, dont l'apprentissage automatique (machine learning), l'apprentissage profond (deep learning), le traitement automatique du langage naturel (Natural Language Processing), la vision par ordinateur ou encore les systèmes multi-agents (Russell & Norvig, 2016). Appliquée au domaine des archives numériques, l'IA ouvre un champ d'applications à forte valeur ajoutée pour la gestion, la sécurité et la valorisation des documents. Elle permet, par exemple, la classification et l'indexation automatiques de vastes corpus, en s'appuyant sur des techniques de traitement du langage naturel pour analyser le contenu

textuel, identifier des thèmes, extraire des entités nommées (noms de personnes, lieux, dates) et générer des métadonnées de manière homogène. L'amélioration des systèmes de reconnaissance optique de caractères (OCR) par apprentissage supervisé ou non supervisé rend possible la conversion fidèle de documents numérisés en textes exploitables, même à partir de sources dégradées ou manuscrites. L'IA contribue également à l'extraction d'informations structurées à partir de documents complexes, facilitant ainsi la recherche et la réutilisation des contenus. Sur le plan de la sécurité, des modèles d'apprentissage comportemental peuvent analyser en continu les journaux d'accès et détecter des anomalies, qu'il s'agisse d'intrusions, d'accès non autorisés ou de modifications suspectes de fichiers, permettant ainsi une réaction rapide pour prévenir les usages indus. Cette capacité proactive est d'autant plus cruciale que le volume, la variété et la vitesse des documents produits ou reçus par les institutions ivoiriennes ne cessent de croître, augmentant mécaniquement le risque de perte de contrôle sur certaines ressources. Dans ce contexte, les fonctionnalités d'automatisation et d'analyse offertes par l'IA jouent un rôle déterminant pour améliorer la qualité et la cohérence des métadonnées, réduire les erreurs humaines et assurer la continuité de service des dépôts documentaires, y compris dans des environnements soumis à des contraintes techniques ou organisationnelles fortes (Colavizza, Blanke, Jeurgens, & Noordegraaf, 2021). Ces apports, conjugués à des stratégies de gouvernance documentaire et à des standards normalisés, constituent un socle technologique sur lequel bâtir des systèmes d'archivage électronique résilients, sécurisés et évolutifs.



### **1.3. La gouvernance documentaire comme cadre stratégique**

La gouvernance documentaire désigne l'ensemble des politiques, des procédures, des responsabilités et des outils mis en place pour garantir que les documents, qu'ils soient physiques ou numériques, soient gérés de manière efficace, sécurisée et conforme aux exigences légales, réglementaires et organisationnelles tout au long de leur cycle de vie depuis leur création ou réception jusqu'à leur destruction ou conservation définitive. Elle repose sur trois piliers fondamentaux : la conformité réglementaire, la maîtrise des risques et la valorisation de l'information (Yusof & Chell, 2012). Dans le contexte ivoirien, cette notion prend une importance particulière en raison de la nécessité de renforcer la transparence administrative, de lutter contre la corruption, d'optimiser la gestion des ressources publiques et de garantir la fiabilité des données produites par les institutions. Les réformes de modernisation administrative, notamment celles liées à la dématérialisation des procédures et à la mise en œuvre du gouvernement électronique (e-gov), exigent une gouvernance documentaire robuste capable de soutenir la transformation numérique tout en protégeant les actifs informationnels de l'État. L'intégration de l'intelligence artificielle dans la gouvernance documentaire ivoirienne ouvre des perspectives inédites. Elle permettrait, par exemple, d'améliorer la traçabilité des opérations réalisées sur les archives grâce à l'enregistrement automatisé et horodaté de chaque action dans les systèmes, de garantir l'intégrité des documents au moyen d'algorithmes de détection et de correction d'anomalies, ou encore de réduire les risques liés aux manipulations humaines par

l'automatisation des tâches répétitives et critiques. Combinée à des référentiels de bonnes pratiques tels que la norme ISO 15489 sur la gestion des documents et la norme ISO 30301 sur les systèmes de gestion des documents, l'IA pourrait contribuer à l'édification d'un environnement documentaire à la fois sécurisé, interopérable et orienté vers la valorisation du patrimoine informationnel. Cependant, pour que ce potentiel se concrétise, il est indispensable de mettre en place un cadre stratégique national de gouvernance documentaire intégrant explicitement les apports de l'IA. Un tel cadre devrait préciser les responsabilités institutionnelles, définir des standards techniques harmonisés, et instaurer des mécanismes de contrôle et d'audit réguliers. Ce n'est qu'à cette condition que la Côte d'Ivoire pourra tirer pleinement parti de la convergence entre gouvernance documentaire et intelligence artificielle pour soutenir ses objectifs de modernisation et de développement.

## **2. Ancrage théorique**

L'intégration de l'intelligence artificielle (IA) dans la sécurisation des archives numériques ivoiriennes peut être analysée à travers plusieurs cadres conceptuels qui mettent en lumière la manière dont les organisations gèrent, protègent et adaptent leurs systèmes documentaires face aux évolutions technologiques et aux menaces émergentes. Trois approches se révèlent particulièrement pertinentes : la théorie de la gouvernance informationnelle, le modèle de la résilience numérique et la théorie de la protection adaptative des données.



## 2.1. Théorie de la gouvernance informationnelle

La gouvernance informationnelle considère l'information comme un actif stratégique au même titre que les ressources humaines, financières ou matérielles, et souligne la nécessité de la gérer, de la protéger et de l'optimiser afin de maximiser sa valeur (Smallwood, 2014). Ce cadre théorique repose sur plusieurs principes clés : la conformité aux exigences réglementaires, la sécurisation des systèmes d'information, l'optimisation des flux documentaires et la maîtrise des risques liés à la gestion des données. Dans le contexte ivoirien, ce modèle est particulièrement pertinent car il met en évidence que la sécurisation des archives ne constitue pas seulement un enjeu technique, mais aussi un impératif de souveraineté et de gouvernance publique. L'IA, intégrée dans une approche de gouvernance informationnelle, peut par exemple renforcer la traçabilité des opérations documentaires grâce à l'automatisation des enregistrements d'activité, assurer l'intégrité des archives via des mécanismes de contrôle automatisés, et garantir la disponibilité des données en optimisant la gestion des ressources de stockage. La conformité avec la Loi n° 2013-450 relative aux archives et la Loi n° 2013-451 sur la protection des données personnelles impose, dans ce cadre, une articulation étroite entre solutions technologiques et dispositifs juridiques.

## 2.2. Modèle de la résilience numérique

Le modèle de résilience numérique, largement mobilisé en cybersécurité, postule qu'un système doit être conçu pour anticiper, absorber, résister et se rétablir rapidement après une perturbation, qu'il s'agisse d'une cyberattaque, d'une

panne technique ou d'un incident opérationnel (Linkov et al., 2018). La résilience ne se limite pas à la protection préventive : elle inclut la capacité à maintenir un service minimum pendant la crise et à restaurer l'intégrité et la disponibilité des données dans les plus brefs délais. Appliqué aux archives numériques ivoiriennes, ce modèle souligne la nécessité de mettre en place des protocoles de sauvegarde automatisée, des mécanismes de redondance des données et des plans de reprise après sinistre adaptés aux réalités locales. L'IA peut jouer un rôle clé dans cette perspective en détectant précocement les anomalies dans les systèmes d'archivage, en déclenchant automatiquement des procédures de confinement lors d'intrusions et en orchestrant la restauration des données à partir de copies sécurisées. Une telle approche est particulièrement stratégique pour les archives critiques comme les registres d'état civil ou les bases électorales dont la compromission pourrait avoir des conséquences majeures sur la stabilité administrative et sociale.

### **2.3. Théorie de la protection adaptative des données**

La théorie de la protection adaptative des données soutient que les mécanismes de sécurité doivent être dynamiques et contextuellement ajustés pour répondre efficacement aux menaces en constante évolution (Shabtai et al., 2012). Contrairement aux dispositifs statiques, qui appliquent des règles de manière uniforme, les systèmes adaptatifs modulent leurs réponses en fonction de la sensibilité des données, de la nature de l'attaque et du contexte opérationnel. Dans le cas ivoirien, où les cybermenaces se diversifient et se sophistiquent (ransomwares, phishing ciblé, attaques par déni de service),



**Soumission : 01/03/2025    Acceptation : 04/06/2025    Publication : 15/08/2025**

l'IA peut constituer le moteur de cette adaptabilité. Grâce à l'apprentissage automatique et au traitement du langage naturel, elle est capable de reconnaître des schémas d'attaque inédits, d'ajuster automatiquement les politiques d'accès, et de déclencher des contre-mesures en temps réel. Par exemple, un système d'archivage intelligent pourrait restreindre immédiatement l'accès à certains documents en cas de détection d'un comportement suspect, tout en alertant les administrateurs et en enregistrant les preuves nécessaires à un audit ultérieur. En intégrant ces trois approches théoriques, l'IA ne se réduit pas à un outil technique : elle devient un levier stratégique au service d'une gouvernance documentaire proactive, résiliente et évolutive, capable de protéger durablement le patrimoine informationnel ivoirien dans un environnement numérique incertain.

### **3. Méthodologie**

L'étude adopte une approche qualitative fondée sur l'analyse documentaire, permettant d'explorer de manière approfondie le potentiel et les limites de l'intégration de l'intelligence artificielle dans la sécurisation des archives numériques en Côte d'Ivoire. Ce choix méthodologique se justifie par la nécessité de contextualiser les enjeux dans un environnement administratif, juridique et technique spécifique, et de confronter les modèles théoriques aux réalités locales. La démarche s'est structurée autour de trois étapes principales : la définition du corpus, l'établissement des critères de sélection et l'analyse thématique.

### **3.1. Sources documentaires**

Le corpus mobilisé comprend trois grandes catégories de documents. La première regroupe les textes législatifs et réglementaires directement liés à la gestion et à la protection des archives et des données en Côte d’Ivoire, notamment la Loi n° 2013-450 relative aux archives, la Loi n° 2013-451 sur la protection des données personnelles, ainsi que la Stratégie nationale de cybersécurité 2021–2025 adoptées par le gouvernement ivoirien. Ces documents constituent la base juridique encadrant la gouvernance documentaire et la sécurité numérique dans le pays. La deuxième catégorie rassemble des rapports institutionnels et normatifs émanant d’organisations nationales et internationales, telles que l’Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC (ARTCI), l’UNESCO, le Conseil International des Archives (ICA) et la Banque mondiale. Ces sources apportent des perspectives comparatives, des recommandations techniques et des indicateurs de maturité numérique permettant de situer la Côte d’Ivoire dans un contexte global. La troisième catégorie est composée de travaux scientifiques articles, chapitres d’ouvrage et communications scientifiques indexés dans des bases reconnues comme Scopus, Web of Science et Google Scholar, publiés entre 2010 et 2024. Ces contributions traitent de l’intelligence artificielle, de la gestion des archives et de la cybersécurité, offrant un cadre conceptuel et empirique pour analyser les tendances et innovations dans ce domaine.

### **3.2. Critères de sélection**

Les documents retenus ont été sélectionnés selon trois critères principaux. Le premier critère est l’adéquation thématique, c’est-à-dire la pertinence du contenu pour le



**Soumission : 01/03/2025    Acceptation : 04/06/2025    Publication : 15/08/2025**

contexte ivoirien et pour le lien entre intelligence artificielle et gestion sécurisée des archives numériques. Le deuxième critère est la fiabilité, privilégiant les publications issues de revues à comité de lecture, les rapports d'institutions reconnues et les textes réglementaires officiels. Le troisième critère est l'actualité, avec une préférence pour les sources récentes (moins de cinq ans), tout en intégrant certains textes fondateurs indispensables à la compréhension des enjeux. Cette grille de sélection garantit que le corpus mobilisé soit à la fois rigoureux sur le plan scientifique, représentatif des enjeux spécifiques à la Côte d'Ivoire et aligné sur les meilleures pratiques internationales.

### **3.3. Méthode d'analyse**

L'analyse a été conduite selon une approche thématique inspirée de la méthode proposée par Braun et Clarke (2006). Elle s'est déroulée en trois phases. Dans un premier temps, le contenu des documents a été codé de manière systématique afin d'identifier les segments pertinents relatifs aux enjeux, aux freins et aux opportunités liés à l'usage de l'IA dans la sécurisation des archives. Dans un deuxième temps, ces codes ont été regroupés en thèmes majeurs, correspondant aux axes de la recherche : potentiel technologique, contraintes techniques et organisationnelles, perspectives stratégiques. Enfin, dans un troisième temps, les résultats ont été interprétés à la lumière des cadres théoriques retenus et en tenant compte des spécificités institutionnelles, réglementaires et infrastructurelles du contexte ivoirien. Ce dispositif méthodologique ne se limite pas à une description factuelle : il vise à produire une analyse critique et intégrée capable de mettre en évidence les

écarts entre les modèles théoriques et la réalité des pratiques archivistiques en Côte d'Ivoire. En s'appuyant sur une triangulation des sources et sur une lecture contextualisée des données, il permet de formuler des recommandations opérationnelles et stratégiques adaptées aux besoins du pays.

#### **4. Résultats et discussions**

L'analyse des données issues des sources législatives, institutionnelles et scientifiques met en évidence trois grands axes de réflexion : le potentiel technologique offert par l'intelligence artificielle pour la sécurisation des archives numériques, les contraintes et défis qui freinent son intégration dans le contexte ivoirien, et les opportunités stratégiques que pourrait générer son adoption.

##### **4.1. Potentiel technologique pour la sécurisation des archives numériques**

L'intelligence artificielle présente un large éventail de fonctionnalités susceptibles d'améliorer significativement la gestion et la sécurité des archives numériques. En premier lieu, ses capacités en matière de classification et d'indexation automatiques permettent de traiter rapidement des volumes importants de documents, tout en garantissant une homogénéité dans la description et la structuration des métadonnées. Ce traitement automatisé réduit la dépendance aux interventions humaines, souvent sources d'erreurs ou d'incohérences. En second lieu, l'IA peut renforcer la surveillance proactive des systèmes d'archivage grâce à l'analyse en temps réel des journaux d'accès. Les algorithmes de détection d'anomalies sont capables d'identifier des comportements inhabituels comme un



**Soumission : 01/03/2025    Acceptation : 04/06/2025    Publication : 15/08/2025**

nombre élevé de consultations en peu de temps ou des accès répétés à des documents sensibles et de déclencher des alertes automatiques. Enfin, l'IA joue un rôle clé dans l'amélioration des outils de reconnaissance optique de caractères (OCR), permettant d'extraire fidèlement des contenus à partir de documents numérisés, y compris lorsque ceux-ci sont dégradés ou manuscrits. Dans le contexte ivoirien, où une grande partie des archives physiques nécessite une numérisation préalable, cette capacité est déterminante pour assurer la pérennité et l'accessibilité des fonds documentaires.

#### **4.2. Contraintes et défis d'intégration de l'IA dans le contexte ivoirien**

Malgré ses atouts, l'intégration de l'IA dans la gouvernance documentaire en Côte d'Ivoire se heurte à plusieurs obstacles. Le premier est l'infrastructure technique insuffisamment développée : l'hétérogénéité des équipements, le manque de connectivité dans certaines zones et l'absence de centres de données nationaux dédiés limitent la mise en œuvre de solutions avancées. Le deuxième obstacle est le déficit de compétences spécialisées en archivistique numérique et en technologies d'IA. Si certaines universités et centres de formation commencent à intégrer ces thématiques dans leurs programmes, l'offre demeure insuffisante pour répondre aux besoins croissants des administrations et des institutions patrimoniales. Le troisième défi réside dans l'absence d'un cadre réglementaire spécifique à l'archivage électronique sécurisé. Les lois existantes encadrent les archives et la protection des données personnelles, mais ne prévoient pas de dispositions

détaillées sur l'usage de technologies avancées comme l'IA pour la sécurisation des documents. Cette lacune entraîne des incertitudes juridiques et peut freiner les initiatives d'innovation dans le secteur public.

#### **4.3. Opportunités pour une gouvernance documentaire renforcée**

Au-delà des contraintes, l'intégration de l'IA dans la gestion des archives numériques ivoiriennes offre des perspectives majeures pour moderniser la gouvernance documentaire. L'une des premières opportunités est la création d'un système national intégré d'archivage électronique, interopérable entre les différentes administrations et doté de mécanismes de sécurité avancés. Un tel système permettrait non seulement de centraliser la conservation des documents, mais aussi de faciliter leur accessibilité tout en garantissant leur intégrité. Une autre opportunité réside dans le développement de partenariats stratégiques entre l'État, les universités et le secteur privé pour renforcer les capacités locales en matière d'IA et d'archivistique numérique. Ces collaborations pourraient se traduire par des programmes de formation continue, des projets pilotes et des échanges d'expertise. Enfin, l'adoption d'un cadre réglementaire modernisé et aligné sur les standards internationaux représenterait un levier essentiel pour sécuriser l'usage de l'IA dans les archives, tout en protégeant les données sensibles et en garantissant le respect des droits des citoyens. En s'inspirant de modèles éprouvés, comme le Règlement général sur la protection des données (RGPD) en Europe ou les recommandations de l'UNESCO en matière de préservation numérique, la Côte d'Ivoire pourrait se doter d'un dispositif normatif robuste, garant de



Soumission : **01/03/2025** Acceptation : **04/06/2025** Publication : **15/08/2025**

la pérennité et de la crédibilité de son patrimoine documentaire.

## Conclusion

L'étude a montré que l'intégration de l'intelligence artificielle dans la gestion et la sécurisation des archives numériques en Côte d'Ivoire représente un levier stratégique pour consolider la gouvernance documentaire et améliorer la résilience informationnelle des institutions publiques. En mobilisant les cadres conceptuels de la gouvernance informationnelle, de la résilience numérique et de la protection adaptative des données, il a été démontré que l'IA peut contribuer à détecter précocement les menaces, à automatiser la classification, à renforcer la traçabilité et à anticiper l'obsolescence technologique. Ces atouts ouvrent la voie à une modernisation des pratiques archivistiques, en phase avec les exigences croissantes de transparence et de sécurité. Toutefois, la mise en œuvre de ces solutions se heurte à des contraintes structurelles majeures. L'inégale répartition des infrastructures numériques sur le territoire, le déficit de compétences spécialisées en archivistique numérique et en cybersécurité, ainsi que l'absence d'un cadre réglementaire spécifiquement dédié à l'archivage électronique sécurisé, limitent la portée des initiatives existantes. De plus, les réticences institutionnelles face aux coûts, à la complexité technologique et au risque de dépendance à des fournisseurs étrangers montrent que la réussite de l'intégration de l'IA repose autant sur des facteurs organisationnels et humains que sur les

performances intrinsèques des outils technologiques (Banque mondiale, 2021; ICA, 2016). Trois recommandations majeures émergent de cette analyse. D'abord, la création d'un système national intégré d'archivage électronique, interopérable et fondé sur des standards ouverts, permettrait d'harmoniser les pratiques et de mutualiser les ressources. Ensuite, le renforcement des compétences professionnelles à travers des programmes de formation continue, associant universités, administrations et secteur privé, garantirait la disponibilité d'expertises locales adaptées aux enjeux de l'IA appliquée aux archives. Enfin, l'adoption d'un cadre réglementaire spécifique encadrant l'usage de l'IA dans la gestion documentaire, incluant des dispositions précises sur la protection des données et la cybersécurité, constituerait un socle juridique indispensable à une mise en œuvre sécurisée et durable. Sur le plan scientifique, des recherches empiriques futures devraient documenter, à partir d'études de cas, l'impact concret de l'IA sur la sécurité et la gouvernance des archives au sein d'institutions ivoiriennes, tout en comparant ces résultats à ceux observés dans d'autres pays africains ayant adopté des stratégies similaires. Une telle approche comparative permettrait d'identifier des modèles transférables et d'adapter les meilleures pratiques au contexte national. Ainsi, l'IA ne saurait être envisagée comme une solution autonome mais bien comme un outil intégré à une stratégie globale, articulant innovation technologique, gouvernance documentaire robuste et renforcement des capacités humaines. Ce n'est qu'à cette condition que la Côte d'Ivoire pourra assurer la protection, l'intégrité et la pérennité de son patrimoine documentaire dans un environnement numérique en mutation rapide et permanente.



## Bibliographie

1. Braun, V., & Clarke, V. (2006). Using thematic analysis in psychology. *Qualitative Research in Psychology*, 3(2), 77-101. <https://doi.org/10.1191/1478088706qp063oa>
2. Colavizza, G., Blanke, T., Jeurgens, C., & Noordegraaf, J. (2021). *Archives and AI: An overview of current debates and future perspectives*. *Journal on Computing and Cultural Heritage*, 15(1), 1-15. [https://doi.org/10.1145/3479010\(Ebpj\)](https://doi.org/10.1145/3479010(Ebpj))
3. International Council on Archives (ICA). (2016). *Principes directeurs pour la gestion des archives électroniques*. Paris : ICA.
4. Lavoie, B. (2014). *The preservation of digital content*. OCLC Research.
5. Linkov, I., Eisenberg, D. A., Plourde, K., Seager, T. P., Allen, J., & Kott, A. (2018). Resilience metrics for cyber systems. *Environment Systems and Decisions*, 38(3), 292-305. <https://doi.org/10.1007/s10669-018-9701-5>
6. Ministry of Culture and Francophonie. (2019). *Stratégie nationale de gestion et de valorisation des archives*. Abidjan : MCF.
7. République de Côte d'Ivoire. (2013a). *Loi n° 2013-450 relative aux archives*. Abidjan : Journal Officiel.
8. République de Côte d'Ivoire. (2013b). *Loi n° 2013-451 relative à la protection des données à caractère personnel*. Abidjan : Journal Officiel.
9. Russell, S. J., & Norvig, P. (2016). *Artificial Intelligence: A Modern Approach* (3<sup>e</sup> éd.). Harlow, UK : Pearson.
10. Smallwood, R. F. (2014). *Information governance: Concepts, strategies, and best practices*. Hoboken, NJ : Wiley.

11. UNESCO. (2021). *Recommandations pour la préservation du patrimoine documentaire numérique*. Paris : UNESCO.
12. Yeo, G. (2013). *Records, information and data: Exploring the role of contextual metadata*. *Journal of Documentation*, 69(4), 552-575. <https://doi.org/10.1108/JD-12-2012-0150>